



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le mardi 4 juillet 2023 à compter de 19 h 30**, au Centre multifonctionnel, au 81, rue Hooper à Saint-Lambert.

940, AVENUE OAK

Nature de la demande telle que décrite par le service de l'urbanisme :

Autoriser une marge minimale avant de 3,95 mètres plutôt que de 4,5 mètres afin de permettre une mise en conformité d'une situation existante depuis la construction du bâtiment en 1953.

Autoriser une distance entre la piscine et la marge latérale de 1,68 mètres plutôt que de 1,9 mètres afin de permettre une mise en conformité d'une situation existante depuis l'installation de la piscine en 1986.

Une présentation du dossier est disponible sur le site internet.

En conséquence, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le 4 juillet 2023**.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 19 juin 2023.

Sandra Ruel

Sandra Ruel
Greffière adjointe